



HONORAIRES DE LOCATION

Les honoraires de location s'élèvent à 8 € du m² pour la rédaction du bail et la rédaction de l'état des lieux à 3 € du m² et comprennent :

- La recherche d'un locataire et visites,
- Le montage du dossier du locataire,
- La rédaction du bail,
- La rédaction de l'état des lieux d'entrée,
- La mise en relation avec un expert afin d'effectuer le ou les diagnostic(s) immobilier,
- La mise en forme et l'envoi d'un dossier complet comprenant le bail, l'état des lieux d'entrée, les diagnostics immobilier ainsi que des photographies du bien loué.
- La rédaction de l'état des lieux de sortie.

HONORAIRES DE GESTION

Les honoraires de gestion s'élèvent à 7.00% HT soit 8.40 % TTC sur toutes les sommes dues par le locataire et encaissées et comprennent :

- Appels, encaissements, relances et quittancements mensuels des loyers et charges,
- Restitution des sommes dues au propriétaire par chèque ou par virement, mensuellement ou trimestriellement,
- Envoi d'un projet de déclaration de revenus fonciers,
- Vérification et régularisation des charges locatives en fin d'année,
- Ré-indexation annuelle du loyer (selon indice de l'INSEE),
- Demande annuelle de l'assurance habitation ainsi que les factures de ramonage et d'entretien de la chaudière,
- Résolution et exécution de tous les problèmes courants ainsi que des travaux et règlements des factures des entreprises,
- Informer le propriétaire du départ du locataire,
- Traitement des congés et de l'état des lieux de sortie
- Calcul et restitution du dépôt de garantie.